

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 mars 2021 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan - BOUVERET Maryse - COZ Loïc – FINAND Françoise
BRUCHON Dominique – SEIGLE Philippe - LAMBERT Corine - DEZARNAUD Sylvie
CAIZERGUES Claire - ANTUNES Nathalie - DELUCHI Franck – POIPY Lionel –
ARMANDO Pierre-Louis - PINGET Marie-Claude - ROUZIER Frédéric

Absents (excusés) :

Secrétaire de séance : ARMANDO Pierre-Louis

POINT N°1 : DECISION DE SEANCE A HUIS CLOS

Vu l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, et sur proposition du Maire,
Considérant que la salle de la mairie ne permet pas l'application des mesures de distanciation prescrites dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID 19 , et ne permet pas d'accueillir le public en nombre,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide que la séance du conseil municipal se tiendra à huis clos

POINT N°2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, et en l'absence du maire, le compte administratif 2020 qui peut se résumer ainsi

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	303.900 €	229.750,24 €
Charges de personnel	292.200 €	287.779,96 €
Autres charges de gestion courante	106.150 €	88.927,87 €
Charges financières	28.000 €	25.670,12 €
Charges exceptionnelles	2.900 €	0,00 €
Dépenses imprévues	9.172,35 €	0,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	25.000,00 €
Virement à la section investissement	330.000 €	0,00 €
TOTAL	1.072.322,35 €	657.128,19 €

Recettes

	Prévu	Réalisé
Atténuation de charges	5.000 €	7.890,15 €
Produits des services	126.246 €	94.727,15 €
Impôts et taxes	484.570 €	523.586,59 €
Dotations participations	93.386 €	110.043,45 €
Produits financiers	0 €	2,75 €
Produits exceptionnels	0 €	34.559,79 €
Résultat reporté	336.120,35 €	336.120,35 €
TOTAL	1.072.322,35 €	1.129.881,36 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 472.753,17 €

- **SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Programme opérations non affectées	193.951 €	124.938,00 €	0 €
Programme matériel	0 €	1.855,70 €	
Programme voirie	0 €	581,68 €	0 €
Programme bâtiments	0 €	7.709,42 €	
Programme éclairage	21.310 €	8.402,79 €	0 €
Programme église	66.038 €		65.120 €
Programme foncier	3.500 €	1.692,87 €	0 €
Programme parc et place des Terreaux	11.855 €	11.485,84 €	0 €
Programme bâtiments Tourdan	1.541.270 €	383.693,80 €	1.031.500 €
TOTAL	1.837.924,00 €	540.360,10 €	1.096.620 €

Recettes

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Programme opérations non affectées	919.610 €	632.942,88 €	0 €
Programme matériel	860 €	716,00 €	0 €
Programme bâtiments	176.945 €	1.946,43 €	0 €
Programme église	77.785 €	20.167,00 €	0 €
Programme parc et place des Terreaux	160.790 €	22.750,00 €	89.000 €
Programme bâtiments Tourdan et abords	501.934 €	66.510,60 €	352.002 €
TOTAL	1.837.924,00 €	745.032,96 €	441.002 €

Excédent d'investissement de clôture : 204.672,86 €

POINT N°3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le Conseil Municipal constate que le montant de l'excédent de fonctionnement 2020 s'élève à 472.753,17 €. Il décide d'affecter la somme de 450.945,14 € à la section investissement du budget 2021 et la somme de 21.803,03 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

POINT N°4 : CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2020.

Taux 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,77 % (ce taux intègre le taux départemental de 2020)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,48 %

POINT N°5 : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 qui peut se résumer ainsi :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Prévisions totales : 787.038,03 €

Charges à caractère général : ----- 306.000 €

Charges de personnel :----- 304.050 €

Autres charges de gestion courante : ----- 84.970 €

Charges financières : ----- 25.500 €

Charges exceptionnelles : ----- 2.900 €

Dépenses imprévues :----- 1.018,03 €

Virement à la section investissement :----- 62.600 €

Recettes

Prévisions totales : 787.038,03 €

Produits des services :----- 116.100 €

Impôts et taxes :----- 502.735 €

Dotations participations : ----- 91.400 €

Autres produits de gestion courante : ----- 30.000 €

Produits exceptionnels :----- 25.000 €

Résultat reporté :----- 21.803,03 €

- **SECTION INVESTISSEMENT**

Prévisions totales : équilibre dépenses et recettes à 1.955.869,00 €

Programme opérations non affectées

Dépenses : ----- 217.723 €

Recettes : ----- 968.221 €

Programme matériel

Dépenses : ----- 63.113 €

Recettes : ----- 60.200 €

Programme voirie

Dépenses : ----- 108.407 €

Recettes : ----- 42.900 €

Programme bâtiments

Dépenses : ----- 186.588 €

Recettes : ----- 57.000 €

Programme éclairage

Dépenses : ----- 31.410 €

Programme églises

Dépenses : ----- 60.409 €

Recettes : ----- 27.045 €

Programme investissements fonciers

Dépenses : ----- 2.000 €

Cimetières

Dépenses : ----- 8.219 €

Parc et place des Terreaux

Recettes : ----- 119.000 €

Tourdan et ses abords

Dépenses : ----- 1.278.000 €

Recettes : ----- 681.503 €

**POINT N°6 : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET INTEGRATION AU
DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DES BUREAUX DE L'ANCIENNE AGENCE
POSTALE**

Le conseil municipal a acté la vente de la propriété 97 rue du bourg vieux.

Ce bien comporte les locaux de l'ancienne agence postale, qui a été déplacée dans le bâtiment de la mairie.

Or, dans les faits, si l'ancienne agence postale est bien désaffectée depuis plusieurs années, aucun acte juridique n'en a prononcé le déclassement.

Dès lors, préalablement à la signature de l'acte de vente il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal, qui prononce le déclassement du domaine public de ces locaux et leur intégration dans le domaine privé communal.

POINT N°7 : REGULARISATION DU DROIT DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AD 136

En marge de la transaction concernant la propriété communale 97 rue du bourg vieux, un droit de passage doit être acté sur la parcelle AD N°136, au profit de la parcelle AD N°134, propriété de M. et Mme BILLON-GRAND. Le coût d'enregistrement de ce droit de passage est de 650 €. Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide que la commune prendra en charge 50% du coût d'établissement de l'acte de servitude venant grever la parcelle section AD N°136, soit la somme de 325 €.

Le Maire
Yvan ARGOUD